

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des patrimoines culturels instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle**

A.M. 14-10-2022

M.B. 22-12-2022

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 83 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des patrimoines culturels instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant la démission de Monsieur Anaël LEJEUNE en date du 09 octobre 2022 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des patrimoines culturels instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la commission des patrimoines culturels pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
<b>1° en qualité d'experts en musées et autres institutions muséales, dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en :</b>		
a) beaux-arts et arts appliqués	FOUCART Julien	DESAUVAGE Grégory
	DRAGUET Michel	GENTEN Carmen
b) histoire et archéologie	GAUTIER Guérand	ROUSMAN Corentin
	VANDERMENSBRUGGHE Claire-Marie	MAJERUS Pascal
c) sciences, techniques et sciences naturelles	MICHEL Christian	REMY Christophe
	PIRSON Chloé	ONUCZAK Ludivine

d) musées spécialisés ou régionaux	LOUREAU Serge	LEBECQUE Fiona
	PELTIER Florence	DOYEN Charlotte
e) muséologie	CARLIER Aurore	THOMAS Catherine
f) médiation pédagogique	COISNE Mélanie	COLLIN Manon
	MEDICI Florian	ANCION Laurence
	LAURENT Sophie	PEUCKERT Valérie
<b>2° en qualité d'experts en archives privées dont :</b>		
a) huit experts en archivistique contemporaine, en particulier deux professionnels exerçant la fonction de responsable ou de coordinateur d'un centre d'archive privée	BOUDART Laurence	LENTZEN Léa
	PIRET Bérengère	MEYER Marie
	VANDERPELEN-DIAGRE Cécile	/
	WAHNON DE OLIVIERA Olivia	/
	GEERKENS Éric	/
	ZAREBA Szymon	/
	WELTER François	/
	VANBERSY Camille	/
b) deux experts en sciences de l'information et de la documentation, et plus particulièrement en technologies de l'information et de la communication	FRANCOIS Aurore	WALLEZ Natacha
	TAVARES GOUVEIA Sara	/
<b>3° en qualité d'experts en ethnologie et patrimoine culturel immatériel :</b>		
	BERHIN Michel	BRIOT Benjamin
	COURTOY Mathieu	LEGGÉ Robin
	DUBUISSON Laurent	PIERRE Sébastien
	GOFFIN Benoît	/
	LEMPEREUR Françoise	/
	MATHIEU Clémence	/
	QUOILLIN Cécile	/
	VAN DE VOORDE Véronique	/
	VALENTINO Manuela	GESCHE-KONING Nicole
<b>4° en qualité d'experts en protection du patrimoine culturel mobilier dont :</b>		
a) cinq experts en patrimoine dont au moins un d'entre eux	i) GILLET Evelyne	SMOLDEREN Alison
	ii) MAILLARD Monique	BALACE Sophie
	iii) LAOUREUX Denis	CREPIN Marie-Hélène

étant respectivement compétent en : i) patrimoine culturel préhistorique, protohistorique ou antique ii) patrimoine artistique ou historique du Moyen-Age et des Temps modernes iii) patrimoine artistique ou historique des XIXème et XXème siècles iv) patrimoine scientifique ou technique v) patrimoine ethnologique	iv) WANSON Sonia	STELMES Anne
	v) LEGGE Jacky	/
b) deux experts en conservation-restauration	BRUYERE Denis	MERCIER Emmanuelle
	TOURNEUR Francis	VANHAUWERMEIREN Corinne
c) deux experts titulaires d'un doctorat, d'une licence ou d'un master en droit	de CLIPPELE Marie-Sophie	/
	/	/
<b>5° en qualité d'experts disposant d'une expertise dans un des domaines suivants :</b>		
a) les centres culturels	LEMAIRE Amik	/
b) les centres d'expression et de créativité	COEKELBERGHS Barbara	/
c) les arts de la scène	JAGENEAU Dimitri	TEHEUX Michel
d) les arts plastiques	/	/
f) les langues régionales endogènes	HERLIN Michèle	/

**Article 2.** - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 14 octobre 2022.

B. LINARD